
Adresse de la société populaire de Colmar félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, annonçant une fête célébrant la mort du tyran, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Colmar félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, annonçant une fête célébrant la mort du tyran, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 325;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32285_t1_0325_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Christophe Jobert	3000	»	»
J. Maubeuche	73	6	3
Jacq. Adam	25	17	6
Cl. Hilaire	54	11	3
J. Roger, le jeune	14	5	»
J. Blanchet, l'aîné	35	14	»
J.-L. Féry	116	»	6
Christophe Jajoux	62	11	3
Nic. Perin	10	7	»
Paul Lambry	132	4	6
P. Frouard	39	10	»
P. Laurent	100	»	»

32531 l. 19 s. 9 d.

Certifié par nous commissaires du pouvoir exécutif provisoire au départ. de la Meuse.

BARTHÉLÉMY, BASSE.

7

La société populaire de Colmar félicite la Convention sur ses travaux, et annonce qu'on a célébré dans cette commune l'anniversaire de la mort du tyran; et qu'on y a doté une fille pauvre, qui a donné sa main à un brave sans-culotte.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Colmar, 12 pluv. II] (2)

« Mandataires du peuple souverain,

La société populaire de Colmar n'a pas été surprise de voir que les mêmes hommes qui ont voté la mort du dernier tyran aient célébré l'anniversaire du jour où Capet a payé de sa tête ses forfaits liberticides.

Remplis du saint enthousiasme que cette nouvelle leur a inspiré, tous ses membres se sont levés spontanément et ont juré avec la Convention, exécration éternelle aux tyrans et paix aux chaumières, ils ont renouvelé le serment de vivre libre ou de mourir.

Les Jacobins de Paris nous ont donné un grand exemple, il n'a pas été perdu pour nous : nous nous sommes empressé de le suivre, et nous célébrons aussi le jour mémorable; en conséquence nous avons invité les corps administratifs à célébrer avec nous cette fête civique et luy donner tout l'éclat convenable pour y ajouter plus d'intérêt, nous avons engagé le département à disposer d'une somme à prélever sur les amendes révolutionnaires disponibles, pour doter une fille pauvre et vertueuse, qui ce jour donnera sa main à un brave sans culotte : ainsi le riche égoïste viendra malgré luy au secours des pauvres : ainsi la vertu sera honorée et récompensée, comme elle doit l'être dans une république bien établie.

Recevez, législateurs, nos félicitations sur vos travaux immortels; le vaisseau de la République est encore agité, rejetez de son sein ceux dont le poids inutile retarde sa marche; ne quittez le gouvernail que lorsqu'il sera parvenu dans le

port. Alors, Montagnards, vous viendrez parmi vos frères recueillir les lauriers que leur reconnaissance vous a préparés, poursuivez votre carrière : nous ne vous dirons plus, sauvez la patrie, mais la patrie est sauvée ».

BOUCLA (présid.), Godefroy BUSSMANN,
Benjamin KLIMRATH, BAGEL.

8

La commune et les sans-culottes de la société populaire de Villenauxe, félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et annoncent qu'ils ont déposé sur l'autel de la patrie, pour ses défenseurs, 393 chemises, 12 draps, 4 serviettes, 25 paquets de charpie et vieux linge, 20 paires de bas, 20 paires de souliers, 316 liv. en assignats, 7 liv. 4 sous en numéraire, et, en outre, 117 marcs d'argenterie de leur église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villenauxe-la-Grande, 9 pluv. II] (2)

« Incorruptible Montagne,

De grands forfaits ont nécessité de votre part des punitions terribles et exemplaires; vous l'avez senti, et vos caractères mâles et pleins d'énergie n'ont connu d'autres mesures que la règle stricte du devoir.

Depuis la chute de la tête du tyran, vous avez marché de trophées en trophées, vous avez mis fin à cette lutte nationicide entre les mandataires infidèles d'un peuple souverain et ses vrais représentans; votre conduite juste et sévère a tenu le glaive de la loi toujours actif, et elle a appris aux scélérats qu'il n'a point de fourreau quand le crime ne connoît point de bornes.

Grâces vous soient rendûes, pères de la patrie; la république vous doit sa naissance, vous l'avez enfantée dans le trouble et le tumulte; sur les débris injurieux à la société d'un trône anéanti, vous avez assis ses bases inébranlables, vous l'avez maintenue au milieu de l'orage, sans cesse encore vous faites rentrer dans l'ombre les monstres qui ne sont dignes que de respirer sur un sol en esclavage.

Gloire à vos chefs d'œuvres immortels!

Achevez vos utiles travaux et ne sortez point du champ de l'honneur que vous n'avez reçu le dernier soupir du dernier ennemi de la liberté.

Tel est le langage des sans-culottes de la commune et de la société républicaine de Villenauxe; s'ils sont pauvres de biens, ils sont riches de patriotisme, et quand il s'agit de voler au secours des braves défenseurs de la patrie, ils oublient qu'ils sont indigens; ils déposent sur son autel trois cens quatre vingt treize chemises, douze draps, huit serviettes, vingt cinq paquets tant de vieux linge que de charpie, vingt paires de bas, vingt paires de souliers, trois cens seize livres en assignats, sept livres quatre sous en numéraire. En outre cent dix sept marcs d'argenterie, vingt mille livres de métal de cloche, deux mille

(1) P.V., XXXII, 109. Minute du p.-v. (C 295, pl. 885, p. 1). Bⁱⁿ, 5 vent.; J. Sablier, n° 1157; Mon., XIX, 548.

(2) C 295, pl. 885, p. 1.

(1) P.V., XXXII, 109. Bⁱⁿ, 4 vent.; C. Eg., n° 554; Ann. patr., n° 418; Mon., XIX, 552; M.U., XXXVII, 72.

(2) C 293, pl. 961, p. 33 et résumé pour le p.-v.